

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission : Le 18 avril 2016 Présidente Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville Rapport d'examen de la conformité du processus Vice-présidente d'appel d'offres - Mandat SMCE167126001 Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Membres M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Mme Marie Cing-Mars Arrondissement d'Outremont Octroyer un contrat à l'entreprise Norclair inc., plus M. Richard Deschamps bas soumissionnaire conforme, au montant total Arrondissement de LaSalle maximal de 2 236 514,09 \$, pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille à Lachine -M. Marc-André Gadoury Arrondissement de Rosemont - La Petite-Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1524 - Six (6) Patrie soumissionnaires. M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles Mme Louise Mainville Arrondissement du Plateau Mont-Royal Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard (ORIGINAL SIGNÉ) (ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier

Présidente

Pierre G. Laporte

Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167126001

Octroyer un contrat à l'entreprise Norclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total maximal de 2 236 514,09 \$, pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille à Lachine - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1524 - Six (6) soumissionnaires.

À sa séance du 30 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

 Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

Le 6 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Lachine ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont particulièrement souligné le fait que l'estimation réalisée à l'externe était très inférieure aux prix soumis. Les représentants de l'arrondissement ont reconnu qu'il y avait certaines failles dans l'estimation. À l'évidence, on n'a pas mesuré adéquatement l'impact des travaux du grand chantier de Turcot sur le présent contrat.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'arrondissement a présenté plusieurs hypothèses pour expliquer les écarts de prix sur les divers articles du cahier des charges. Pour la Commission, les réponses reçues aux nombreuses questions des membres ont été jugées satisfaisantes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Lachine pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

 Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167126001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.